



**l'Assurance
Maladie**
RISQUES PROFESSIONNELS

VOTRE INTERLOCUTEUR EN RÉGION



L'Essentiel 2024

Santé et sécurité au travail

Chiffres clés 2024*

Accidents du travail et de trajet

Les données de sinistralité de l'année 2024 font apparaître, par rapport à l'année 2023, en nombre de sinistres :



6 650
accidents du travail
soit une hausse de 7,7 %



958
accidents de trajet
en augmentation (+ 10,2 %)



Plus de **31 057**
établissements assurés



Plus de **222 283**
salariés couverts

Des accidents du travail en hausse depuis 2020

Depuis 2020, les accidents du travail augmentent de **+ 6,2 % en moyenne par an**.

NB : En 2024, le nombre d'accidents du travail atteint son niveau le plus élevé depuis ces 4 dernières années.

Un indice de fréquence toujours plus élevé qu'en Métropole

En 2024, on dénombre **29,9 accidents du travail pour 1 000 salariés à La Réunion** (+ 2,0 pts vs 2023) contre 27,9 au niveau national.

En accident du travail, des secteurs identiques aux années précédentes...

En 2024, les accidents du travail (AT) surviennent majoritairement au sein des secteurs Activités de services II¹ (**27,7 %**), Industries et commerces d'alimentation (**20,8 %**), Industries des transports (**14,0 %**), Activités de services I² (**11,5 %**), BTP (**11,1 %**).

...où le nombre d'accidents continue à augmenter...

Tous les secteurs enregistrent une hausse du nombre d'accidents du travail en 2024 par rapport à 2023.

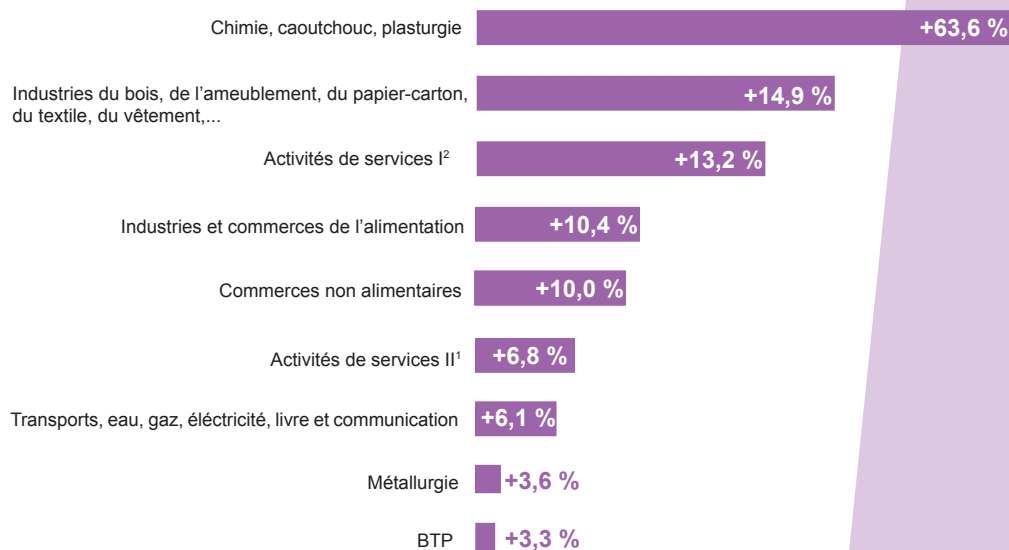
Ce constat est similaire sur les 4 dernières années.

*La source des données exploitées et la méthode de requêtage utilisée ont changé depuis 2022. Ainsi, les données d'historique publiées cette année, peuvent différer de celles des années précédentes

¹ Travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage

² Banques, assurances, administrations

Evolution du nombre d'accidents du travail par secteur entre 2023 et 2024



Evolution moyenne annuelle 2020/2024

+9,5 %

+5,6 %

+4,5 %

+6,4 %

+5,5 %

+8,6 %

+4,8 %

+5,4 %

+4,3 %

1 : travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage
2 : banques, assurances, administrations

... avec des risques récurrents.

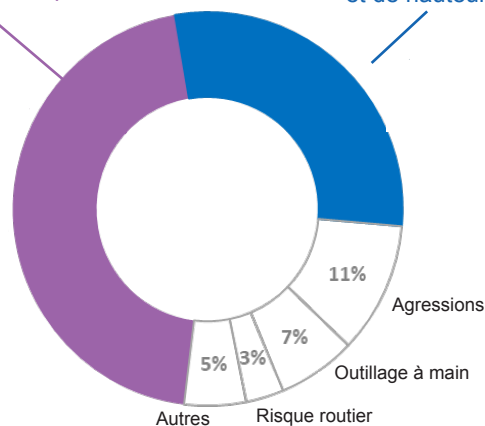
(Hors sinistres non codés)



Environ **45 %**
Les manutentions manuelles
représentent le premier facteur
de risque



Environ **29 %**
Les chutes de plain-pied
et de hauteur



En 2024, **11 accidents mortels** reconnus dont 7 malaises, soit 3 de plus qu'en 2023.

Le secteur du BTP a été le plus meurtrier avec 5 décès.

Nouvelle hausse des accidents de trajet pour la deuxième année consécutive

En 2024, **89 accidents de trajet de plus** par rapport à 2023, soit **+ 10,2 %**.

Depuis 2020, les accidents de trajet augmentent en moyenne chaque année de **+ 11,9 %**.



1 358
déclarations
d'accident de trajet



En 2024, **2 décès sont à déplorer** dans le secteur des Commerces non alimentaires.

Maladies professionnelles

Le nombre de maladies professionnelles reconnues s'est envolé, enregistrant **79 cas de plus** par rapport à 2023.

Les troubles musculo-squelettiques représentent 85,0 % des maladies professionnelles.

➔ **406**

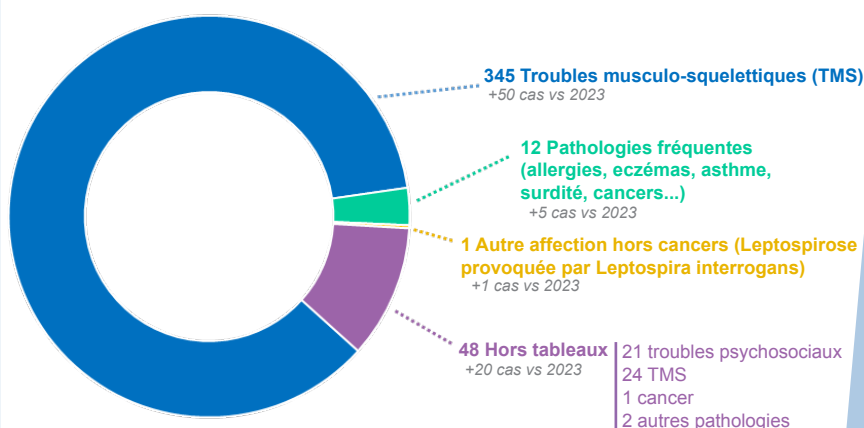
maladies professionnelles
soit une hausse de + 24,2 %



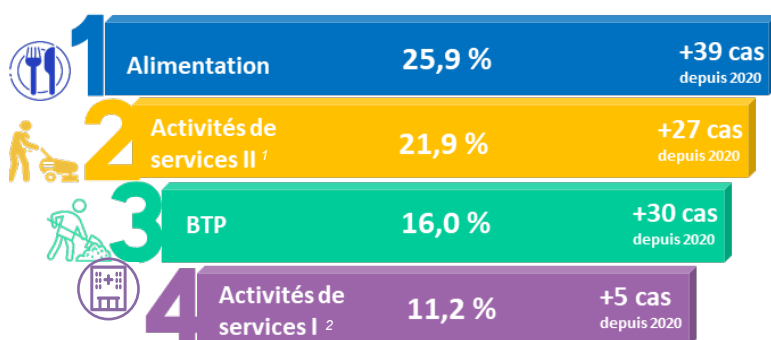
1 056

déclarations de
maladies professionnelles

Les principales pathologies reconnues comme maladies professionnelles en 2024



Les principaux secteurs concernés par les maladies professionnelles en 2024



¹ Travail temporaire, action sociale, santé, nettoyage

² Banques, assurances, administrations

Depuis 2020, les 4 principaux secteurs concernés par les maladies professionnelles, voient leur nombre de cas augmenté fortement.

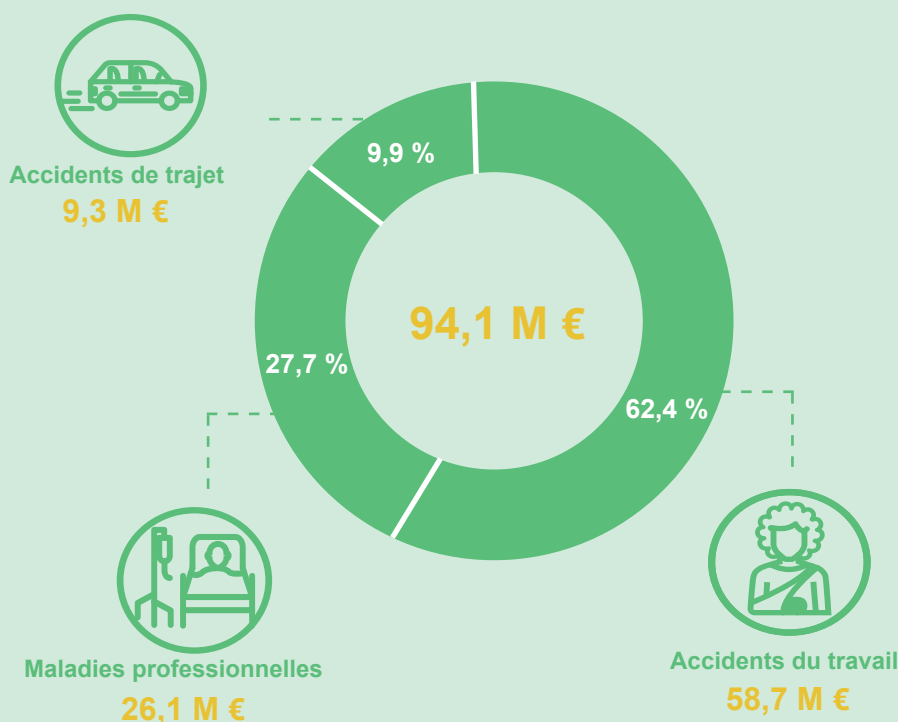
Le secteur de l'alimentation est le plus touché avec **+ 39 cas** depuis 2020, suivi des activités de services II (**+ 27 cas**) et du BTP (**+ 30 cas**).

Une tendance moins marquée pour les activités de services I (**45 vs 40** en 2020).

Bilan financier

5

En 2024, les coûts totaux régionaux des risques professionnels s'élèvent à **94,1 M €** (+ 19,1 % vs 2023). Depuis 2020, ils augmentent en moyenne de + 5,8 % par an.



Les coûts générés par les **accidents du travail** augmentent de **19,0 %** depuis 2020 en lien avec :

- Une progression du nombre d'AT (+ 27,0 % sur 2020-2024)
- Des frais hospitaliers multipliés par 5
- Une augmentation des versements d'indemnités journalières (+ 33,9 %)

La tendance est plus marquée s'agissant des coûts engendrés par **les maladies professionnelles** : + 40,4 % par rapport à 2020.

- Une forte hausse du nombre de MP : + 51,5 % sur 2020-2024
- Des coûts multipliés par 4 pour les "Pathologies fréquentes (cancers, allergies, eczémas, asthme, surdité, ect.)" et par 3 pour les maladies "Hors tableaux".

A noter : les TMS, qui constituent 85,0 % des maladies professionnelles, voient leurs coûts croître de + 5,3 %.

La tendance est également à la hausse pour les coûts **des accidents de trajet** (+ 30,9 %), dont 49,2 % sont imputables aux versements en indemnité capital, rente pour incapacité permanente et AT mortels (+ 7,8 %).



624 226 journées non travaillées,
soit **2 487³ emplois** à temps plein.

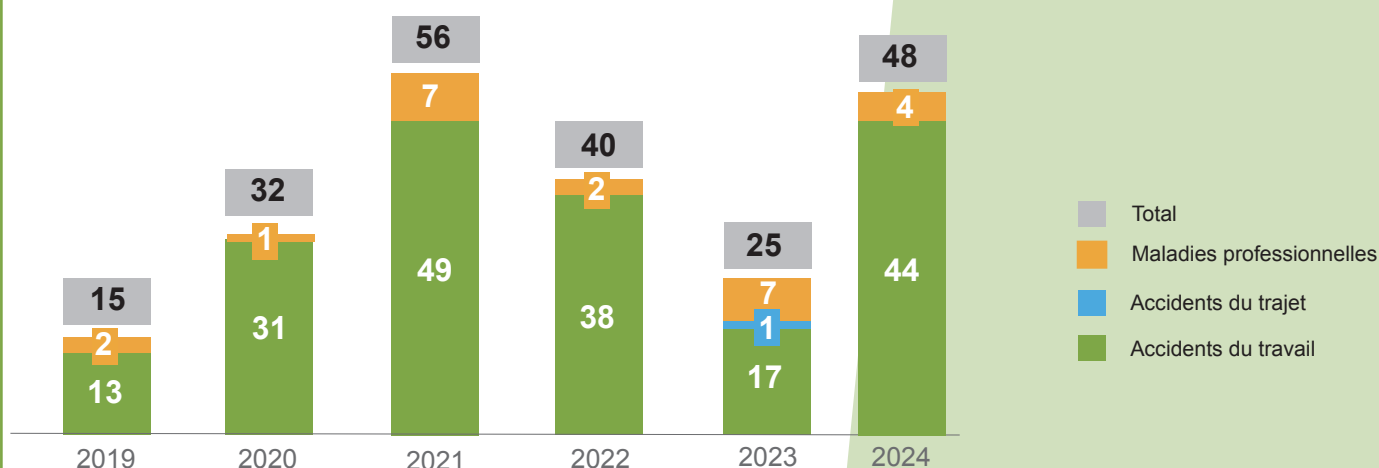
3 : En 2024 : 251 jours travaillés soit
 $624\,226 / 251 = 2\,487$ ETP (2 209 en 2023)

Les risques professionnels chez les exploitants agricoles

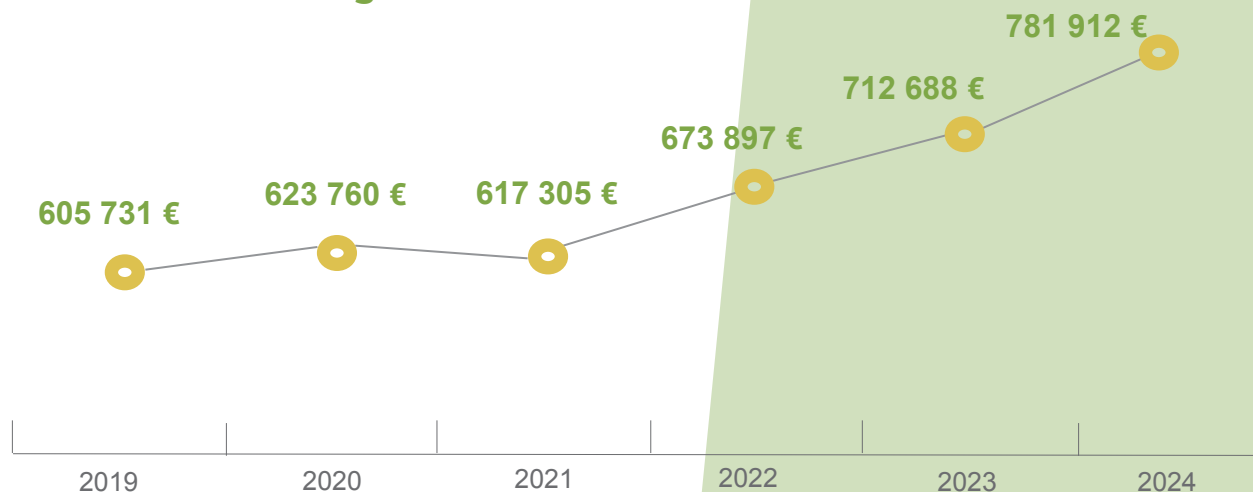


➔ **781 912 €** (coût AT/TJ/MP)
soit une hausse de + 9,7 %

Evolution du nombre d'AT/TJ/MP avec ou sans arrêt de travail



Evolution des coûts régionaux*** des AT/TJ/MP



***une hausse des coûts due à l'augmentation des indemnités journalières et des rentes AT, en lien avec des accidents du travail et maladies professionnelles reconnus en 2023 ou antérieurement

Qui sommes-nous ?

7

La CGSS Réunion

La CGSS de La Réunion, organisme de droit privé qui exerce une mission de service public, regroupe simultanément : l'Assurance Maladie, l'Assurance Retraite, la Protection Sociale Agricole, le Recouvrement, la Prévention des Risques Professionnels, l'Action Sanitaire et Sociale et la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants.

Ses activités :

- Assurer l'ensemble des rôles des branches « Maladie », « Vieillesse et Veuvage », et « Recouvrement » de la Sécurité sociale.
- Conseiller, accompagner, recouvrer, payer avec justesse à la bonne personne.

Ses ambitions :

- Offrir une offre de service transversale en décloisonnant les services, pour simplifier les démarches de nos différents publics.
- Renforcer les partenariats pour faciliter l'accès aux soins sur l'ensemble du territoire.

Ses missions :

- Faciliter l'accès aux droits sociaux pour tous et par tous.
- Contribuer au maintien de la cohésion sociale sur le territoire, en luttant contre la précarité et les inégalités d'accès aux droits et contre la fraude et les abus.

L'Assurance Maladie – Risques professionnels

L'Assurance Maladie – Risques professionnels est la branche de la Sécurité sociale en charge des accidents du travail et maladies professionnelles (AT/MP). Elle a pour finalité de promouvoir un environnement de travail plus sûr et plus sain en réduisant les maladies et accidents liés au travail. Avec son réseau de caisses implantées sur tout le territoire (CPAM, Carsat, Cramif et CGSS), elle exerce trois missions interdépendantes : elle indemnise et accompagne toutes les victimes de maladies et d'accidents liés au travail, fixe les taux de cotisations des entreprises et œuvre sur le terrain pour prévenir les risques professionnels. Elle prend également à son compte les actions de prévention des travailleurs indépendants et gère le compte professionnel de prévention.

Retrouvez toute notre actualité
sur **Linked in**
sur **www.cgss.re**
et sur **You Tube** CGSS Réunion

